

Les compétences réglementaires des collectivités locales permettent d'agir de façon concrète et directe sur la réduction des pollutions plastiques. C'est de ce constat qu'est née en 2020 la Charte «Mon territoire s'engage: rivières et fleuves sans plastique, Océan protégé» à l'occasion des élections municipales.

En souscrivant à la Charte et sa communauté d'acteurs, les élus locaux s'engagent à lutter contre les pollutions plastiques. En 2022, plusieurs collectivités signataires ont mis en œuvre des actions efficaces pour relever ce défi de taille.

Nombre de signataires et nombre de signataires supplémentaires en 2022

98
maires

6
présidents d'ECPI représentant

194
communes

46
conseillers municipaux d'opposition



+ 6 signataires en 2022

Les collectivités signataires, très diverses par leur taille (de villages de 150 habitants à des mégapoles comme Paris de plus de deux millions d'habitants), leur situation géographique (sur l'ensemble des bassins versants de la France Métropolitaine), leur positions le long des cours d'eau (de l'amont dans les montagnes aux embouchures), font de la charte une communauté d'acteurs représentative de la pluralité des situations des localités en France.

Cette diversité est une force : elle permet de mettre en valeur les actions innovantes de plusieurs localités, d'enrichir les discussions par l'échange, tout en invitant chaque collectivités à s'inspirer des projets d'autres signataires pour œuvrer sur son territoire.

La Charte Fleuve Sans Plastique est une initiative de



Ambassadeur et partenaire relais



Les signataires en action

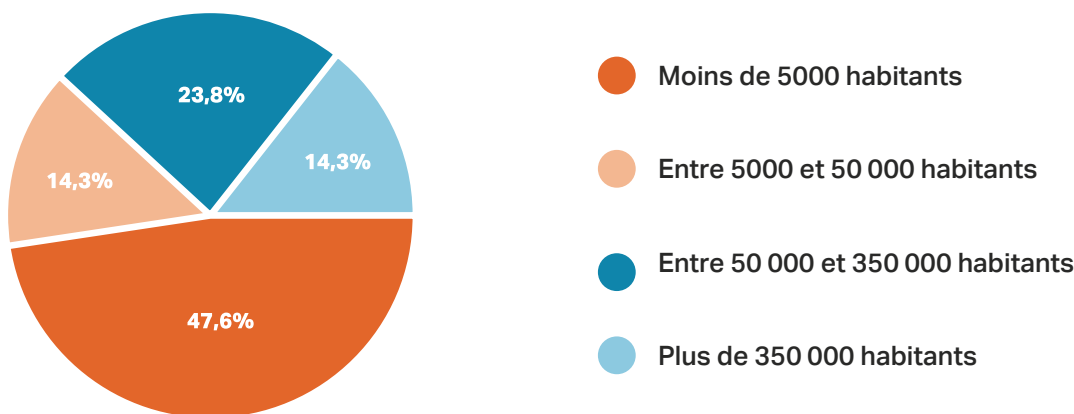
Chaque année, les signataires participent au reporting des actions mises en œuvre au cours de l'année passée. Depuis la création de la Charte en 2020, plus de 250 actions ont été recensées grâce aux retours adressés par les collectivités aux animateurs de la Charte.

250

actions recensées depuis la création de la charte

Cette année, 21 collectivités, représentatives de la diversité des signataires, nous ont adressés leur retour d'expérience, en détaillant 30 actions mises en œuvre¹.

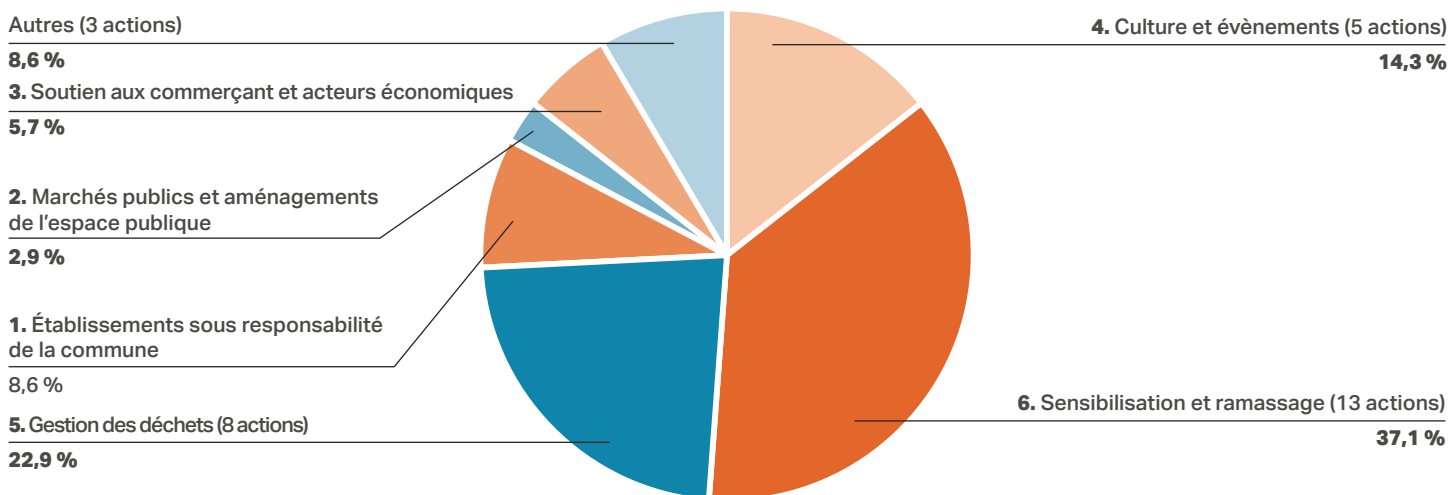
Nombre d'administrés et administrées dans la commune



Les actions recensées répondent à un ou plusieurs des quatre axes d'action contenus dans la charte Fleuve Sans Plastique :

1. Agir contre la propagation des déchets plastiques - 41,5%
2. Faire de la lutte contre les pollutions plastiques une priorité des politiques publiques du mandat - 22%
3. Transformer cet enjeu en opportunités de mobilisation et d'innovation - 24,4%
4. Agir dans une démarche de partenariat et de solidarités - 12,2%

Thématique(s) et champ(s) de compétences mobilisé(s) pour la mise en oeuvre de l'action :



1. Dans le formulaire de reporting est demandé de ne pas détailler à nouveau les actions ayant déjà été présentées dans les reporting précédents. Les plupart des actions des collectivités signataires sont donc toujours en cours et n'ont pas été détaillées à nouveau.

Des effets principalement sur le nombre de personnes sensibilisées

Toutes les actions reportées pour l'année 2022 sont en cours d'implémentation en 2023. En fonction de leurs objectifs et de leur champ d'application, elles ont des conséquences sur différents aspects, complémentaires, de la réduction des pollutions plastiques : sans surprise, l'objectif le plus représenté est le nombre de personnes sensibilisées (figurent parmi les résultats de 21 actions). Il y a autant d'actions qui ont pour objectif de réduire les volumes de déchets créés que d'actions ayant pour ambition d'augmenter les volumes de déchets traités et gérés (18 actions).

La moitié des collectivités répondantes se sont appuyées sur une ou plusieurs ressources mises à disposition par l'animation de la charte pour mettre en œuvre leurs actions, que ce soit la Charte Fleuve Sans Plastique elle-même (six actions), le guide des bonnes pratiques (quatre actions), le réseau d'acteurs de la Charte (trois actions) ou encore le kit de sensibilisation « Plastique en mer, les solutions sont à terre » de la Fondation Tara Océan (2 actions).

Le manque de moyens humains et financiers identifiés comme principal frein

Le principal frein identifié par les signataires des actions est le manque de moyens humains et financiers (14 actions mises en place y ont été confrontées). À noter que certaines mesures se sont vues restreintes par le chevauchement de certaines compétences réglementaires entre la communes et l'intercommunalité, le manque de filières proposant des alternatives au plastique à usage unique. Une seule commune a relevé une opposition des administrés de la commune ou intercommunalité au projet.

CARCÈS (83) : Plus de plastique à la cantine

Remplacement de tous les contenants plastiques à l'école par des couverts et contenants sans plastique (inox, verre, etc.). Suppression des gobelets plastiques lors des assemblées délibérantes et des réunions publiques.

Coût de l'opération : moins de 25 000€

Résultats : Baisse du volume de déchets produits

État d'avancée : mis en place ✓

STRASBOURG (67) : Réseau de soutien des actions de réduction des déchets

Mise en réseau d'acteurs pour soutenir les initiatives locales. Programme de réduction des déchets pour 2021 à 2026 : articles de presse et veille territoriale sur les innovations et solutions existantes de réduction des déchets ; lancement et animation d'un appel à manifestation d'intérêt.

Coût de l'opération : entre 100 000 et 500 000€

Résultats : Nombre de personnes sensibilisées, volume de déchets traités (augmentation de 24,9 tonnes d'emballages collectés en 2021 par rapport à l'année de référence).

État d'avancée : en cours de réalisation (projet allant jusqu'en 2026) ✓

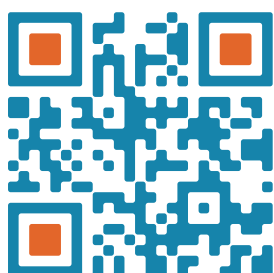
AVIGNON (84) : Encadrement des supports promotionnel et charte d'événements éco-responsables

Encadrement de l'affichage et la distribution de prospectus pour le festival d'Avignon via un arrêté, afin de limiter le nombre d'affiche et tracts et d'édicter les matériaux utilisés pour ces documents (papier recyclé et recyclable) et leurs accroches (ficelles en matière naturelle). De plus, création d'une charte à proposer aux intervenants, avec un cahier des charges des besoins matériels nécessaires à la tenue des éco-événements.

Coût de l'opération : moins de 25 000€ chacun

Résultats : Volume de déchets évités et traités, nombre de personnes sensibilisées.

État d'avancée : mis en place pour l'arrêté ✓ ; en cours de réalisation pour la Charte (Mise en place prévue 2023)



Scannez moi

Retrouvez l'ensemble des actions mises en œuvre depuis 2020 sur le site de la Charte.



Découvrez et rejoignez la Charte Fleuve Sans Plastique



Scannez moi

Retrouvez la Charte, nos signataires, leurs actions et le guide de bonnes pratiques pour lutter contre les pollutions plastiques

Extrait de la Charte :

« En tant que maire ou président d'intercommunalité, je m'engage, au travers de cette charte, à répondre de façon concrète à un enjeu clé de mon territoire, de notre pays, de notre planète, pour aujourd'hui et pour demain. 80 % des déchets plastiques retrouvés en mer viennent des terres ; les microplastiques sont partout, déjà présents dans nos rivières et nos fleuves avant d'être dispersés dans les mers et océans. Même si l'impact d'une pollution peut être très lointain, les solutions sont à terre, afin de limiter la consommation de plastique et mieux gérer ces déchets avant qu'ils ne polluent ce bien commun que nous devons tous préserver : l'eau. »

